

Gerhard ULRICH, auteur du livre

Morges, le 05.10.16

« L'Etat de droit » démasqué

Avenue de Lonay 17

CH-1110 Morges – 0041 21 801 22 88

catharsisgu@gmail.com



Monsieur **Eric COTTIER**

Procureur général VD

Avenue de Longemalle 1

CH-1020 Renens

cc:

Simonetta SOMMARUGA, Cheffe du DFJP

Béatrice MÉTRAUX, Conseillère d'Etat VD, institutions et sécurité

Daniel KIPFER FASCIATI, Président du Tribunal pénal fédéral

Michael LAUBER, Procureur général de la Confédération

Aux providers d'accès à Internet selon liste de NICOLET du 17.12.08

Aux Ministères publics des cantons suisses selon liste de NICOLET du 17.12.08

Me Georges REYMOND

A qui de droit

Renouvellement de ma plainte du 22.03.16 contre **NICOLET Yves, ancien procureur vaudois, promu procureur fédéral, pour violation de l'article 49 de la Loi sur les télécommunications et abus de pouvoir.**

Récusation des magistrats vaudois en bloc.

Monsieur le Procureur général,

Comme vous l'avez vu arriver avec suffisance dans votre [courrier du 08.08.16](#), votre copain du Tribunal cantonal, Christophe MAILLARD, a rejeté ma demande de récusation dirigée contre vous. Cependant, je ne vais pas suivre votre conseil cynique m'incitant à faire recours au Tribunal fédéral. Au lieu de cela, je renouvelle ma demande de récusation vous concernant et je l'étends à toute la magistrature vaudoise, avec à l'appui de nouveaux éléments.

A l'instar de la chambre noire de la nation (le Ministère public de la Confédération), on pratique au sein de votre officine illicitement le double dossier

(explications voir annexe). Tôt ou tard, une bourde risquait de survenir et elle s'est produite: on a versé par erreur 9 ordonnances concernant la censure illégale faite à mes dépens dans le dossier auquel j'ai accès. Voir mes commentaires dans l'annexe www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_nicolet-f.pdf NICOLET a instauré sa censure illégale en pure justice de cabinet, et vous, Monsieur COTTIER, étiez mis au courant par copie de chacune de ses ordonnances secrètes à l'instar de l'inquisition, desquelles j'étais malicieusement exclu, bien que concerné par ces décisions. Vous avez même activement participé à cette censure, par exemple en recommandant le 02.03.09 le rejet du recours de Cyberlink. Sot et hyperactif comme vous êtes, vous vous êtes piégés ensemble avec 8 «juges» cantonaux VD désignés par leurs noms dans l'annexe, respectivement sur www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_nicolet-f.pdf comme complices de cette censure illégale. Vous ne pouvez plus prétendre être impartiaux dans cette procédure. Vous aviez un intérêt personnel de devenir complices de la censure, pour couvrir NICOLET et votre compère SAUTEREL. Et un nombre si considérable de magistrats vaudois, mêlés à cette magouille, me légitime pour récuser en bloc tous les magistrats vaudois, sur la base de mon analyse, publiée dans mon livre L'album de la honte, chapitres II et IX.

Par la présente, je requiers:

- 1. La récusation en bloc de tous les magistrats vaudois*
- 2. Le droit de consulter le dossier PE03.0183380-YNT au complet*
- 3. La levée des scellés sur les échanges de courriels de Michel TINGUELY avec c9c dans le cadre de la procédure PE11.011617*
- 4. L'octroi de Me Georges REYMOND comme défenseur d'office*
- 5. L'instruction de ma plainte citée en marge – traduction française ci-jointe*

J'observe que l'appareil judiciaire n'est même pas capable de corriger ses deux casseroles les plus graves – les affaires François LÉGERET et Laurent SÉGALAT. Je ne me fais donc pas l'illusion qu'on puisse vous remettre sur le bon chemin. Vous êtes des cas désespérés. Ce seront un jour les Historiens qui devront nettoyer votre étable d'Augias.

Avec mes compliments

Gerhard Ulrich

Annexes: mentionnées

PS: NICOLET sait d'expérience que les mensonges de tout premier juge deviennent des vérités procédurales par la suite qui ne seront plus remises en question par le système judiciaire actuel. D'ailleurs, NICOLET s'est servi très massivement du piège judiciaire qui s'est refermé sur Marc-Etienne BURDET et Gerhard ULRICH, par les condamnations fraudées de WINZAP et SAUTEREL: Dès le 17.12.08, il a envoyé ses ordonnances aux Ministères publiques de tous les cantons suisses, produisant chaque fois les casiers judiciaires impressionnants de Burdet et Ulrich, comme s'il s'agissait de terroristes. On sait qu'un casier judiciaire est réputé en Suisse refléter la réalité, alors que ce n'est pas du tout le cas. Voir

www.worldcorruption.info/indieux_htm_files/gu_winzap-f.pdf

Bordereau des pièces

1. Traduction française de ma plainte du [22.03.16](#) contre NICOLET
2. www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_nicolet-f.pdf
3. *L'album de la honte*, chapitre II et IX, voir clé USB ci-jointe